

# AVIS

Dans sa séance du 26 mars 2024 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal du 13 février 2024
2. Voté un crédit d'engagement de CHF 1'875'000.- pour l'acquisition de la parcelle 5659, Bois-des-Arts 48
3. Voté un crédit d'engagement de CHF 158'000.- pour des aménagements et des travaux au centre de voirie ainsi qu'à la salle Louis-Valencien
4. Voté un crédit d'engagement de CHF 115'000.- pour l'établissement d'un nouveau plan localisé de quartier (PLQ) dans le secteur du chemin Miribel
5. Voté un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la réalisation de la Maison de l'Enfance située au 9A, avenue Tronchet
6. Décidé de renvoyer la délibération « demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 24'000.- pour financer les activités d'encadrement organisées dans la nouvelle Maison de l'Enfance » en commission
7. Accepté le projet de résolution relatif à la réalisation d'une nouvelle crèche par la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex dans la 2<sup>ème</sup> étape de Belle Terre
8. Accepté la résolution pour la stratégie de densification de la zone 5 et stratégie sur les phénomènes d'ilots de chaleur
9. Assisté à la présentation du traitement de la motion « accompagnement des propriétaires de villas et petits habitats groupés à l'amélioration énergétique de leur bâtiment »

*Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie*

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

\* Le délai référendaire expire le 15 mai 2024

Pierre Bickel  
Président du conseil  
municipal 2023-2024